

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 septembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

**2012 DAC 467** Subventions aux associations Théâtre Majâz (20e), L'Omnibus (20e) et Or Azur (59300 Aulnoy-lez-Valenciennes).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Théâtre Majâz, L'Omnibus et Or Azur ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros, dont 2.000 euros au titre de la Mission Relations Internationales, est attribuée à l'association Théâtre Majâz, 119 avenue Gambetta (20<sup>e</sup>), pour le spectacle Les Optimistes, présenté au Théâtre du Soleil, à la Cartoucherie (12e) du 8 novembre au 22 décembre 2012. X09138 ; 2012\_04714; 20539 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association L'Omnibus, 26-28 rue Pelleport (20<sup>e</sup>), pour le spectacle Le Dragon, présenté au Théâtre 13 Seine, du 11 septembre au 21 octobre 2012. 93401 ; 2012\_04882 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Or Azur, 133A rue du Chemin Vert 59300 Aulnoy-lez-Valenciennes pour le spectacle Une Tempête, présenté au Tarmac (20e) du 6 novembre au 16 décembre 2012. 35261 ; 2012\_04631 ;

Article 4 : La dépense correspondante, soit 28.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.